

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 56 (1959)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Questions et réponses

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# QUESTIONS ET RÉPONSES

---

Riex, novembre 1958.

## A propos de la lutte antiparasitaire

Messieurs,

La lutte antiparasitaire revêt chaque année une ampleur accrue ; le nombre et la variété des produits augmentent ; le cercle des personnes qui les utilisent s'élargit sans cesse. Nul ne conteste la nécessité de protéger les végétaux par des moyens chimiques. Mais, à côté de ses effets bénéfiques, la lutte antiparasitaire a souvent des conséquences fâcheuses ; elle atteint non seulement les parasites, mais aussi la flore, les insectes utiles, le gibier, les poissons, les animaux domestiques, les oiseaux. Un travail immense a été accompli et est actuellement poursuivi dans ce domaine ; des prescriptions légales ont été édictées ; les stations fédérales d'essais soumettent tous les produits à un examen chimique et biologique ; elles multiplient les recommandations à l'adresse de ceux qui emploient ces produits ; les fabricants recherchent des substances moins nocives. Malgré ces efforts, les accidents demeurent nombreux. Très souvent, ils sont dus, hélas, à l'ignorance ou à la négligence des intéressés. Il reste encore beaucoup à faire pour mieux préserver la nature contre les dommages occasionnés par la nocivité des substances utilisées dans la lutte antiparasitaire.

L'importance du problème et surtout le fait qu'il relève de tous les secteurs de la protection de la nature (chasse, pêche, ornithologie, apiculture, sylviculture) ont engagé « Fauna et Flora » à le soumettre à un examen approfondi. Rappelons que le but de « Fauna et Flora » est de protéger la faune et la flore. Pour l'atteindre, elle se propose de coordonner les efforts des différentes organisations existantes.

On constate de nombreux accidents toxiques, mais malheureusement on est très mal renseigné sur les circonstances qui les ont entourés et sur l'ampleur des dégâts. Aussi, afin d'avoir une idée précise du problème, le comité de « Fauna et Flora » a-t-il décidé de faire une enquête auprès de tous les intéressés.

A cet effet, nous avons dressé un questionnaire que vous trouverez ci-joint et que nous vous serions obligés de nous retourner le plus tôt possible, mais au plus tard à la fin mars 1959. Chaque destinataire voudra bien y répondre en considérant essentiellement le secteur de son activité (chasse, pêche, apiculture, etc.).

Précisons que l'enquête porte également sur les dommages causés par les raticides.

Il est indispensable que nous connaissions un très grand nombre de cas. C'est pourquoi nous serions reconnaissants aux organisations qui ont un organe officiel de l'utiliser pour les besoins de notre enquête ; nous les prions de publier la présente lettre et le questionnaire en invitant les lecteurs à renvoyer ce dernier à la rédaction de l'organe ; celle-ci, à son tour, voudra bien transmettre au soussigné les formules reçues.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous présentons, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

« FAUNA ET FLORA »

Le président :

**F. Fauquex**, conseiller aux Etats.

## **Questionnaire relatif aux dommages causés par la lutte antiparasitaire**

(Pour chaque cas, remplir une formule)

1. *Quelle est la nature du dommage (description du cas)?* .....  
.....  
.....
  
2. *Connaissez-vous les circonstances qui ont provoqué le dommage (manutention, absence de précaution, etc.)?* .....  
.....  
.....
  
3. *Quel était le produit utilisé?* .....  
.....
  
4. *Qui s'est occupé du cas (éventuellement quelles instances)?* .....  
.....
  
5. *Quelle est l'étendue du dommage? Si une indemnité a été versée aux lésés, indiquer le montant.* .....  
.....  
.....
  
6. *Observations (consigner ici tous renseignements utiles sortant du cadre du questionnaire):* .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A retourner à Frédéric Fauquex, conseiller aux Etats, président de « Fauna et Flora », **Riex** (Vaud).